

Tours : un octogénaire aux assises pour avoir tué sa femme malade et dépendante

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure



L'homme de 88 ans, jugé pour avoir tué son épouse en mai 2020. Ils vivaient à Francueil en Indre-et-Loire. *sebra / stock.adobe.com*

L'homme, incapable de prendre en charge sa femme atteinte d'Alzheimer, a alors décidé de passer à l'acte après une première tentative en 2020.

Le procès d'un homme de 88 ans, jugé pour avoir tué son épouse en mai 2020 à Francueil (Indre-et-Loire) sur fond de maladie et de dépendance, a débuté lundi à Tours devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire. L'octogénaire, qui est jugé pour «homicide par conjoint», a reconnu avoir tué sa femme âgée de 84 ans en la frappant avec la crosse d'un fusil de chasse dans son lit.

D'après des éléments de l'enquête, les deux octogénaires, sans enfant, vivaient ensemble depuis 1952. Selon les témoins entendus, ils étaient très amoureux et s'étaient installés en Touraine en 1987 après avoir passé leur vie professionnelle en région parisienne.

Une victime à la santé dégradée

Le couple passionné de danse vivait une relation heureuse jusqu'à la dégradation brutale de la santé de l'épouse au début de l'année 2020. Après plusieurs séjours à l'hôpital, elle était devenue «*très dépendante*», selon le parquet. Son autopsie a montré qu'elle était atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Devant la détresse de son épouse et incapable d'assumer seul les soins, l'ancien vendeur de fruits et légumes a alors décidé de passer à l'acte. Il a justifié son geste par la volonté du couple de partir ensemble. Face aux enquêteurs, il a toutefois reconnu que la victime n'était plus en état de consentir au suicide en mai 2020. Il a aussi expliqué ne pas vouloir placer sa femme en maison de retraite spécialisée.

En mai 2020, il avait d'abord tenté en vain de tuer sa femme et lui-même par intoxication au monoxyde de carbone. Le vieil homme avait ensuite recommencé avec des bouteilles de gaz. Après ses premières tentatives infructueuses, le mari a alors «*utilisé une carabine à plomb qui s'est enrayée, avant de prendre un fusil de chasse et de frapper avec la crosse*», avait précisé le procureur de la République de Tours Grégoire Dulin au moment des faits.

L'homme dit avoir ensuite essayé de se pendre avec une corde dans son salon, sans y parvenir. Il avait alors contacté de la famille, qui avait alerté les gendarmes. Le procès est prévu jusqu'à mercredi. L'octogénaire est en détention provisoire depuis les faits.